

RUBAN VERT



4^{ÈME}
PALMARES
DES
PAYSAGES
ROUTIERS

CE RUBAN VERT A ÉTÉ DÉCERNÉ

LE 13 NOVEMBRE 1997

à la SA Matière

POUR LA RÉALISATION

*des aménagements piscicoles le long de l'A75,
la Méridienne en Lozère*

CATÉGORIE

Réalisations à caractère écologique

LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



JEAN-CLAUDE GAYSSOT

LE PRÉSIDENT DU JURY



CHRISTIAN LEYRIT

